

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1994

SUPPLEMENT N° 18



**NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1994**

549(XXV) CONCERTATION AUX FINS DU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Consciente que le développement de la compétitivité internationale des économies doit s'inscrire dans le cadre d'une approche systémique qui englobe aussi bien les politiques de stabilisation que les politiques de réforme structurelle, conjuguant les efforts concertés de l'Etat, des chefs d'entreprise et des travailleurs,

Considérant les expériences en cours dans plusieurs pays de la région ainsi que l'importance que revêt la mise en place d'instances de concertation entre l'Etat, les chefs d'entreprise et les travailleurs afin d'examiner et d'évaluer les politiques propres à améliorer la compétitivité internationale de leurs économies,

1. Demande au secrétariat de la CEPALC d'identifier les expériences existantes et de proposer aux gouvernements intéressés des arrangements institutionnels efficaces permettant de convoquer et de créer des instances de concertation entre représentants des gouvernements, des associations de chefs d'entreprise et des organisations syndicales et professionnelles, afin d'étudier les mesures propres à encourager et à renforcer le développement technologique, la productivité et la compétitivité dans les pays de la région;

2. Charge le secrétariat, compte tenu des ressources disponibles:

- a) d'examiner les mécanismes et les instruments d'incitation de la compétitivité, ainsi que les méthodes permettant d'en évaluer l'efficacité, susceptibles d'être soumis à la considération de ces instances, et d'encourager l'échange de données d'expérience en la matière; et
- b) de fournir un appui technique en vue d'épauler la création et le bon fonctionnement de ces instances, à la lumière des expériences existant dans ce domaine au sein et à l'extérieur de la région.